

Lundi 18 juin à 14 h 30

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPEENS
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

(M. le Ministre Président Demotte)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Gilles MOUYARD sur le grand troc des hauts représentants WBI

Jean-Luc CRUCKE sur l'impatience face à la réforme de l'Etat

Jean-Luc CRUCKE sur le Borinage, l'éternel oublié de l'investissement wallon au bénéfice de Mons

Gilles MOUYARD sur le grand troc des hauts représentants WBI

Le 26 octobre dernier, je vous interrogeais suite à la parution d'un article de presse indiquant que le Gouvernement wallon, en commun accord avec les exécutifs bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, souhaitait créer 4 postes de hauts représentants pour WBI. L'information avait été dévoilée dans la presse suite à une réaction très négative des syndicats et revient régulièrement depuis lors.

A la fin du mois de mars, le Gouvernement a proposé un plan de redéploiement des délégations WBI dans le but de mieux répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain en termes de politique extérieure. La création des Hauts représentants était à nouveau annoncée, malgré un avis toujours négatif de la part de nombreux acteurs : inspection des finances, syndicats et même de l'administrateur général, Philippe Suinen.

Le 23 mai, un article dans le journal Le Soir évoquait un « deal » entre le Gouvernement et WBI qui consisterait en l'approbation des délégués en échange de l'accord sur les Hauts-représentants.

Cette révélation a poussé l'administrateur général à mettre les points sur les « i » dans ce dossier et ce dernier a invité le Gouvernement à prendre ses responsabilités et assumer les nominations et la responsabilité politique qui y incombe notamment dans un contexte budgétaire général étriqué.

Autre source d'étonnement, celle des possibles destinations évoquées. Alors que vous indiquiez à l'époque que ces postes seraient attribués à des représentants reconnus pour leur expertises, vers des destinations à haute valeur de développement, il semblerait que 2 des 3 premières représentations se situeraient à New York et à Genève auprès des nations unies pour seulement une auprès d'un pays émergent à Mumbai en Inde.

Monsieur le ministre-président, l'organisation de la carrière extérieur wallonne repose-t-elle sur des « deals » tels que présentés ?

A la faveur de votre réponse en séance plénière vous indiquiez que la prise de position d'un haut fonctionnaire à l'encontre de son exécutif pouvait être soumise à sanction, notamment en termes de délégation de signature. L'exécutif ne devrait-il pas également tenir compte de l'avis de ses experts ?

Avez-vous reçu un avis concernant les propositions de postes à New York, Genève et Mumbai ? En ce qui concerne Genève, pourquoi remplacer une délégation par un Haut représentant ?

Jean-Luc CRUCKE sur l'impatience face à la réforme de l'Etat

Bien qu'en mission à l'étranger, le Ministre-Président n'en reste pas moins inquiet quant à l'évolution, au suivi et à la cadence prise par la Réforme de l'Etat, au point de devoir s'en épancher auprès des médias pour être certain que la Wallonie ne rate pas une nuance de la pensée.

Ainsi donc, la Réforme n'avancerait pas suffisamment vite et les exécutifs fédérés ne seraient pas suffisamment informés ! Pour effectuer ce constat, il faut quand même que le Ministre-Président soit informé de quelque chose. Qu'en est-il ? Quel est l'état et l'étendue des actions dont dispose le Ministre-Président ? De quand datent ces informations ? Quelle est la procédure mise en place par le Premier Ministre ? Doit-on d'ores et déjà en constater et en regretter l'échec ? Quelles sont les corrections et suggestions qu'apporterait le Ministre-Président ? Comment expliquer cette lenteur ? Quel est le calendrier optimal que le Ministre-Président aimerait voir appliquer ? En a-t-il parlé avec ses collègues des autres entités fédérées ? Sont-ils tous la même longueur d'onde ? Au regard des informations perçues, quel est le travail accompli par la Wallonie ? Quels sont les chantiers mis en œuvre et les équipes mises au travail ?

Comment expliquer cette insuffisance de communication, alors que le Premier Ministre et le Ministre des affaires institutionnelles appartiennent à des partis qui composent la majorité régionale wallonne ?

À cet égard, la lecture de l'édition 2012 "Regards sur la Wallonie" du Conseil Économique et Social de la Wallonie (CESW) n'aura pas échappé au Ministre-Président. Le CESW soulève ainsi la question de savoir si la Région wallonne peut exercer des compétences qui seraient transférées à la Communauté française, même lorsque cette dernière ne dispose d'aucun pouvoir d'action à Bruxelles. L'accord institutionnel d'octobre 2011 mentionne la possible application de l'accord de la Saint-Quentin. Cet arrangement politique a été concrétisé dans l'art.138 de la Constitution qui, selon le Secrétaire d'Etat aux réformes institutionnelles, Melchior Wathelet, permet un transfert asymétrique de la Communauté Française vers la seule Région wallonne. Quel est le point de vue du Ministre-Président ? Comment entrevoit-il la problématique et quelle solution lui apporte-t-il ?

Jean-Luc CRUCKE sur le Borinage, l'éternel oublié de l'investissement wallon au bénéfice de Mons

Le Ministre d'Etat Robert Urbain est récemment sorti de sa tanière pour dénoncer et dire tout le mal qu'il pensait de l'absence d'aide de la Wallonie à l'égard du Borinage et du privilège dont bénéficierait à contrario la ville de Mons !

Exemples à la clé, le Ministre Urbain rappelle que, dès 2009, un avenir pour le bassin de la Haine avait été promis, mais le dossier serait au point mort ! Si Mons compte cinq sorties d'autoroute, le Borinage n'en a qu'une et la politique de la mobilité est totalement laissée à l'abandon ! Même les fonds européens se seraient faits plus rares dans le Borinage ! Le logement se caractérise par une taudisation avancée, alors que Mons ne cesserait de construire de nouveaux logements publics !

Les chiffres dont dispose le Ministre-Président confirment-ils les déclarations, la colère et l'injustice invoqués par le Ministre d'Etat Urbain ?

Le Borinage est-il spolié, discriminé et abandonné par le pouvoir wallon ? Les vases communicants des budgets fonctionneraient-ils au détriment du Borinage et à l'avantage de Mons ?

Si les propos du Ministre d'Etat sont infondés, comment expliquer ces affirmations ? Existe-t-il un déficit de communication ou le Borinage a-t-il réellement besoin d'une politique de redressement ? Comment le Ministre-Président travaille-t-il et s'implique-t-il dans le dossier ?